

## Instruction de poste

### Titre : Repli d'un chantier en contexte amiante

Référence interne : IP-REPLI

La phase de repli commence à la fin de la phase de retrait lorsque tous les déchets sont sortis de zone.

<p><b>Etape 1 :</b> Evacuation des déchets de nettoyage de la zone</p>	<p>Evacuation des déchets restant en zone (chiffons ayant servis au nettoyage du matériel). Se reporter à l'instruction IP-ENSACHAGEDECHETS-3SAS ou IP-ENSACHAGEDECHETS-EXT</p>
<p><b>Etape 2 :</b> Double ensachage du matériel et évacuation (Hors aspirateurs THE)</p>	<p>Evacuation du matériel restant en zone, sauf l'aspirateur nécessaire au nettoyage fin à venir. Se reporter à l'instruction IP-ENSACHAGEDECHETS-3SAS ou IP-ENSACHAGEDECHETS-EXT.</p> <p>Le matériel est rangé et marqué préalablement à son transport conformément à la notice interne qui l'accompagne.</p>
<p><b>Etape 3 :</b> Nettoyage fin de la zone (Aspiration + Lingette)</p>	<p>Nettoyage fin de la zone, conformément à l'instruction de poste IP-NETTOYAGE-FIN</p>
<p><b>Etape 4 :</b> Autocontrôle visuel de l'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante (en zone) et du nettoyage</p>	<p>Contrôle de l'absence de résidus sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les supports du MCA retiré</li> <li>- Les films étanches de propretés et utilisés pour l'isolement</li> <li>- Les sols</li> <li>- Les éléments décontaminables</li> </ul> <p>Ce contrôle visuel doit être réalisé par l'encadrant de chantier.</p>
<p><b>Etape 5 :</b> Autocontrôle visuel de l'absence de pollution à l'extérieur de la zone</p>	<p>Contrôle, à l'extérieur de la zone, notamment dans la zone de stockage des déchets, et sur le trajet entre cette zone et le tunnel de décontamination du matériel et des déchets, de l'absence de résidus au sol et sur les surfaces environnantes.</p> <p>Ce contrôle visuel doit être réalisé par l'encadrant de chantier. En cas de présence de résidus de MCA, un nettoyage fin de zones concernées est réalisé par l'équipe.</p>
<p><b>Etape 6 :</b> Pose d'une pompe environnementale (T)</p>	<p>Pose d'une pompe environnementale T par le laboratoire réalisant le suivi de l'empoussièremement du chantier. Le résultat doit être &lt; 5f/L pour passer à l'étape suivante.</p>

<b>Etape 7 :</b> <b>Contrôle visuel du retrait par la maîtrise d'ouvrage</b>	Contrôle visuel du retrait par une personne déléguée par la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce contrôle. Si cette personne entre en zone elle est consignée sur le registre des visiteurs et doit porter une protection respiratoire P3 adaptée.
<b>Etape 8 :</b> <b>Dépose des films de propretés</b>	Pulvérisation d'un fixateur sur les films de propreté. Retrait immédiat des films de propreté en les pliants avec la face pulvérisée vers l'intérieur. Mise en sac déchet amiante.
<b>Etape 9 :</b> <b>Nettoyage fin de la zone</b>	Nettoyage fin de la zone, conformément à l'instruction de poste IP-NETTOYAGE-FIN
<b>Etape 10 :</b> <b>Changement des préfiltres des extracteurs</b>	Remplacement des préfiltres souillés des extracteurs par des filtres neufs.
<b>Etape 10 :</b> <b>Pose d'une pompe environnementale (U – Libérateur)</b>	Pose d'une pompe environnementale U par le laboratoire réalisant le suivi de l'empoussièrement du chantier. Le résultat doit être < 5f/L pour passer à l'étape suivante.
<b>Etape 11 :</b> <b>Dépose du confinement et des MPC</b>	Pulvérisation d'un fixateur sur les films étanches. Retrait immédiat des films en les pliants avec la face pulvérisée vers l'intérieur. Mise en sac déchet amiante. Démontage des tunnels de décontamination.
<b>Etape 12 :</b> <b>Arrêt des extracteurs</b>	Arrêt des extracteurs d'air et mise en place immédiate de leur capot de protection étanche.
<b>Etape 12 :</b> <b>Nettoyage de la zone de travail</b>	Nettoyage soigné de la zone de travail pour restitution à la maîtrise d'ouvrage.
<b>Etape 13 :</b> <b>Repli du matériel et autocontrôle de la propreté générale des lieux</b>	Repli du matériel et des déchets DIB. Autocontrôle visuel de la propreté des lieux avant départ définitif.
<b>Etape 14 :</b> <b>Pose de la pompe de seconde restitution (V - Sauf si prévue par le MOA)</b>	Pose d'une pompe environnementale V (normalement à la charge du MOA) par un laboratoire accrédité. Le résultat doit être < 5f/L.

**Les contrôles en vert ne concernent que les opérations sous confinement dynamique.**